

Rapport de l'observatoire des langues 2007

1) La situation générale

Utilisation du « bon » allemand

L'usage de l'allemand à l'école se généralise¹. Depuis le mois de mai, les nouvelles sont en allemand sur la DRS, même si sur certaines chaînes de radio privées, les résistances sont encore fortes (une animatrice radio a en effet été «licenciée» par le public parce qu'elle s'exprimait en allemand - http://www.20min.ch/news/zuerich/story/10563702).

Le canton de Berne a banni dès la rentrée l'usage du dialecte à l'école obligatoire.

Langues à l'école

En juin, les responsables cantonaux de l'enseignement ont approuvé le Projet HARMOS, qui prévoit l'enseignement d'une 3^{ème} langue nationale lors de la scolarité obligatoire. Les cantons ont jusqu'en 2014 pour adapter leurs programmes².

Mastères en plurilinguisme

Les universités de Bâle et Fribourg (dès l'automne 2007) proposent un Mastère en plurilinguisme (http://www.unifr.ch/cerle/pluriling/Documents/papillon.pdf; http://www.unibas.ch/index.cfm?FC4790043005C8DEA3020815AD5017ED).

Grisons

La présence du romanche s'accentue : le 17 juin 2007 le peuple grison a approuvé la loi sur la protection du romanche, par laquelle, par exemple, une commune est déclarée romanche si 40% de sa population parle cette langue³. En outre, il existe désormais à la radio des émissions 24/24 h en romanche⁴ et le romansch grischun est langue d'enseignement à l'école primaire depuis la

rentrée 2007. Enfin, les Grisons de langue italienne tiennent à ne pas être confondus avec le Tessin et ont obtenu gain de cause contre le présentateur de l'émission alémanique « Arena », qui avait utilisé les mots «Canton du Tessin » et télévision/radio « tessinoise » au lieu de « Suisse italienne » et « télévision/radio

de langue italienne ».5

¹ Basler Zeitung, 13.02.2007 «Hochdeutsch erreicht den Pausenhof»

² Tionline, 1.03.2007 "Concordato HarmoS, Berna accoglie le rivendicazioni ticinesi"

³ Corriere del Ticino, 18.06.2007 «Accettata la legge sulle lingue»

⁴ Die Südostschweiz, 17.01.2007 «Radio Rumantsch will bald rund um die Uhr senden»

⁵ Tionline 28.02.2007 «La Svizzera italiana non è solo Ticino: accolto il reclamo della Pro Grigioni Italiano alla DRS»

Cablecom

Sous prétexte de progrès technique Cablecom, l'opérateur de TV par câble, a annoncé la suppression de certaines chaînes étrangères (TF1, France 2, France 3, M6, RAI 1, Canale 5, n-tv, WDR, BR, etc.) de l'abonnement analogique. Celles-ci se retrouvent sur l'offre numérique contre supplément sonnant et trébuchant. Les usagers n'ont eu que le choix de payer ou de se passer de leurs chaînes préférées. Considérant que regarder la télévision par câble coûte déjà dans les 60 frs par mois (billag + abonnement Cablecom), ces derniers se sont sentis floués: plus de 10'000 signatures de protestation ont été recueillies et les interventions de la part des autorités italiennes et françaises ont poussé le DETEC à faire figurer dans la nouvelle loi sur la télécommunication qu'au moins une chaîne publique des pays environnants devait être disponible sur le câble analogique⁶ + ⁷ + ⁸.

Traduction : la pomme de discorde

Dans la série « horreurs », l'on peut remarquer que la majorité des entreprises alémaniques essayent de s'adresser aux clients latins, romands en particulier, sans vraiment vouloir mettre le prix pour engager quelques francophones. Le résultat est pour le moins désespérant $^9+^{10}+^{11}$ (voir aussi : http://lebleu.bleublog.ch/general/denichez-les-traductions-les-plus-absurdes.html). Inversement, une minorité s'obstine à ne pas tenir compte de sa clientèle non-germanophone, en ne proposant par exemple un site internet qu'en allemand, alors que la liste internationale de l'entreprise en question mentionne pour la Suisse un site en trois langues 12.

Le ras-le-bol des association féminines ¹³: le 12 mai 2007, un groupe représentant diverses associations féminines a écrit une lettre ouverte adressée aux autorités suisses se plaignant du manque de considération de la communauté latine notamment lors d'évènements de portée nationale (p. ex. Journée des femmes 2007, 14 juin) et lors de publications officielles (études OFSP sur la santé et la femme, la pauvreté féminine).

Au niveau culturel, les cinéphiles se plaignent de devoir attendre de nombreux mois avant de pouvoir profiter des films alémaniques en version française (l'italien, n'en parlons pas)¹⁴, et les italophones regrettent que les 1^{er} et 2^{ème} volumes en DVD portant sur le « cinéma de demain », édité par la SSR, ne mentionnent aucun réalisateur provenant de la Suisse italienne¹⁵.

rocher.ch/shop app/app CH/jms.jsp?& JMS FLOW ID = 3& JMS FLOW NAME = Main J FLNUM_1&nav=main

⁶ Area, 2.02,2007 «La vicenda Cablecom: non solo soldi»

⁷ diverses dépêches ATS

⁸ Corriere del Ticino 16.1.2007 «Lingue nazionali, mutamenti tecnologici e cannibalismo mediale»

⁹ Le Temps, 13.07.2007 «ça être sehr bon alcool»

¹⁰ Le Matin bleu, 8.03.2007 «Qui a reçu la lettre la plus absurde?»

¹¹ Postmail, 15.06.2007

¹² http://www.yves-

¹³ Cahier de doléances : concerne- érosion de la langue française en terre helvétique

¹⁴ Le Temps, 25.1.2007 «Vitus, trop beau pour les Romands»

¹⁵ Corriere del Ticino, 7.08.2007 «DVD svizzero senza Ticino»

PNR 56 : diversité des langues et compétences linguistiques en Suisse

Le Fonds national suisse a lancé en 2004 un vaste projet de recherche concernant la diversité des langues en Suisse, et ses répercussions sur la vie de la population (école, économie, politique, identité, etc.).

Dans l'axe « langue et identité », un projet se charge d'analyser la politique linguistique de la SSR

(http://www.nfp56.ch/f_projekt.cfm?Projects.Command=details&get=25&kati=5).

Toutefois, il est étonnant de constater que cette analyse porte exclusivement sur la chaîne alémanique SF, avec une comparaison avec la TSR, mais sans la TSI ou les programmes en romanche¹⁶. Vérification faite, les responsables tessinois et romanche n'ont été interrogés (en allemand) que lorsque l'enquête était déjà terminée.

Quid plurilinguisme dans l'administration du projet sur le fédérale (http://www.nfp56.ch/f_projekt.cfm?Projects.Command=details&get=26&kati=3)? première conférence de presse a fait état chiffres officiels de l'OFPER¹⁷ + ¹⁸, mais on nous a promis de nous tenir au courant....

Au Sud, du nouveau

De l'autre côté de la frontière, les Italiens commencent à se rendre compte de la richesse de l'«italicité » (soit la culture italophone au sens large) en dehors de l'Italie, et veulent la mettre en valeur. La Suisse italophone (Tessin et Grisons), l'Istrie et autres régions avec une composante de langue italienne sont représentée dans l'association «Globus et locus» 19.

Par le biais de cette association, il est envisagé de créer un pôle de médias italophones permettant de contribuer au rayonnement de la TSI (ce que refuse de faire la SSR: à titre de comparaison, la SSR investit des millions de francs chaque année pour que les émissions francophones de la TSR soient diffusées sur TV5, alors que les émissions en langue italienne, pourtant très appréciées outre-frontière, sont tout simplement ignorées).

2) Le parlement

Les diverses interventions parlementaires présentées entre la fin 2006 et octrobre 2007 en relation avec le plurilinguisme reflètent la nécessité de disposer d'éléments concrets (statistiques, de controlling au niveau de l'engagement) afin d'évaluer la situation réelle du plurilinguisme. Pour celles auguel il a été répondu. l'on heurte à chaque fois le « mur » opposé par le Conseil fédéral, qui rappelle inlassablement et en substance que la défense du plurilinguisme est le fait des départements, que plusieurs éléments exogènes peuvent influer dans certaines situations, et qu'il n'y a aucun motif de changer quoi que ce soit.

¹⁶

http://www.nfp56.ch/f_projekt.cfm?Projects.Command=download&file=22_01_2007_11 __41_39-ResScientifique_NFP56_5_6.pdf&name=ResScientifique_NFP56_5_6.pdf

17 Corriere del Ticino, 6.07.2007 «Le lingue nell'amministrazione»

¹⁸ 20 Minutes, 6.07.2007 «Berne la fédérale n'est pas une Tour de Babel nationale»

¹⁹ http://www.globusetlocus.org/it_index.php

Liste des interventions parlementaires en relation avec le plurilinguisme (déc. 2006-octobre 2007) :

06.3672 Mo. Meyer: Fonctionnement plurilingue de l'administration. Statistiques

<u>06.3782 lp. Robbiani: Engagement du personnel de l'administration fédérale et plurilinguisme</u>

06.3822 Ip. Roth-Bernasconi: OFPER. Où sont les femmes et les Romands?

06.5231 Ost. Robbiani: Nouvelle voie pour les traductions?

<u>06.5295 Qst. Robbiani: Rapport sur l'éducation. L'italien aux oubliettes</u> (Le premier rapport sur la recherche éducationnelle pas traduit en italien²⁰)

07.3143 Po. Rennwald: Emissions de télévision politiques bilingues

<u>07.3152 lp. Groupe radical-libéral (Groupe RL): Télévision suisse alémanique.</u>
<u>Idée Suisse ou Idée Suisse alémanique?</u>

07.1061 (Q Suter): Hauts fonctionnaires unilingues

<u>07.1047 (Q Berberat): Représentation des minorités linguistiques au sein des Offices fédéraux</u>

07.1108 Q Gutzwiller: L'anglais, 4e langue officielle?

<u>07.3355 (Mo. Leuenberger-Genève): Traduction simultanée des séances de</u> commission

Le projet de loi sur les langues

Le projet de loi a enfin été adopté par le parlement le 5 octobre 2007. Le délai référendaire court jusqu'au 24 janvier 2008.

Le projet détermine en particulier l'utilisation de la langue appropriée entre l'administration fédérale et les citoyens et entraîne l'obligation pour l'administration fédérale d'assurer la formation de base et la formation continue du personnel, ainsi que de lui fournir les outils nécessaires, afin qu'ils puissent utiliser un langage adéquat, clair et compréhensible, voire non sexiste. Elle instaure en outre le libre choix de la langue de travail pour l'ensemble de l'administration fédérale. Au niveau du parlement, la présence de documents dans les trois langues officielles est instituée également pour les travaux des commissions parlementaires.

HELVETIA LATINA s'est beaucoup investie auprès des parlementaires afin de favoriser l'adoption de cette loi. Elle a plaisir à voir qu'après tant d'atermoiements, de critiques, et malgré l'opposition du Conseil fédéral, le Parlement a fait preuve à la fois de bon sens et du souci de maintenir la cohésion nationale.

²⁰ Corriere del Ticino, 19.12.2006 « Quando la traduzione in italiano è troppo cara »

3) L'administration fédérale

La réforme de l'administration

Comme vous le savez certainement, une réforme est actuellement en cours visant à rendre conforme l'administration fédérale aux exigences de la gouvernance moderne. Outre le remaniement de l'administration centrale (cf. OFPER), il est question également de déplacer des offices entre départements, voire d'en créer d'autres. Le Conseil fédéral a renvoyé la discussion concrète à après l'élection du Conseil fédéral (12 décembre 2007). Il est néanmoins intéressant de constater que les différentes commissions traitant de la réforme de l'administration fédérale ne comptent pas de latins.

La gestion du plurilinguisme

La question de la promotion du plurilinguisme est désormais une question de gestion du personnel, à l'instar de la gestion de l'égalité homme-femme, de la question générationnelle et de l'intégration des personnes handicapées. Or, la gestion du personnel est déléguée aux Départements et aux Offices. De ce fait, il apparaît que la promotion du plurilinguisme dans l'administration générale de la Confédération n'est plus un thème de discussion en soi.

En effet, sous le terme « plurilinguisme », les sites internet de la Confédération nous renvoient à la page de la politique des langues en Suisse, où l'on apprend qu'il appartient à la Chancellerie de s'assurer de la traduction correcte dans les trois langues des textes officiels publiés

(http://intranet.bk.admin.ch/themen/lang/00936/00958/index.html?lang=fr).

PUBLICA

Le changement majeur annoncé au niveau de la Caisse de pension du personnel fédéral (dès le 1^{er} juillet 2008) est le souci premier d'un grand nombre de collaborateurs et collaboratrices. Ceux qui peuvent se le permettre envisagent d'ailleurs de prendre une retraite anticipée (2300 départs prévus)²¹. Dès lors, entre ceux et celles qui atteindront l'âge légal de la retraite ou qui décideront de prendre une retraite anticipée et les départs naturels, l'on anticipe déjà une hémorragie de personnel pour 2008.

Qui dit départs massifs, dit également perte de savoir-faire et de conscience de l'importance de la promotion du plurilinguisme, ce qui risque potentiellement d'entraîner un retour en arrière sur cette question.

Le Département fédéral des finances (DFF)

HELVETIA LATINA a rencontré le chef du DFF, Monsieur le Conseiller fédéral Hans-Rudolf Merz, le 19 juin 2007. Si une communauté de vues sur les objectifs de la promotion du plurilinguisme a pu être constatée, la question est restée ouverte quant aux moyens de mise en œuvre effectifs.

²¹ Sonntag CH Mittellandzeitung, 16.09.2007 «Beamten-Exodus : dem Bund läuft das Personal davon»

L'Office fédéral du personnel

> La promotion du plurilinguisme

Les projets annoncés lors de la « journée des langues » du 2 novembre 2006 (manuel du plurilinguisme, groupe de travail pluridisciplinaire chargé de proposer des mesures de promotion de la langue italienne, controlling), sont pour la plupart restés en panne faute de ressources suffisantes. En décembre 2006, toutefois, des « règles pour une bonne offre d'emploi » ont été publiées à l'usage des départements et des offices (voir commentaire page suivante). Il semblerait qu'une version du « manuel du plurilinguisme » ait été élaborée, mais nous n'en avons pas obtenu copie jusqu'à présent.

L'offre de cours pour le personnel a été drastiquement réduite, puisque l'OFPER ne s'occupe plus désormais que de la formation des cadres (notamment en matière de promotion du plurilinguisme), des formateurs d'apprenants et des apprenants. Signalons par ailleurs que, comme pour la réforme de la Confédération, la «Personalentwiklungskonferenz » ne compte aucun latin en son sein.

> Les statistiques

Les diverses réponses obtenues à des interventions parlementaires ont porté enfin à l'admission que les statistiques ne s'occupent que du côté quantitatif de la représentation des communautés linguistiques et non pas de leur côté «qualitatif». La Motion Meyer (cf. plus haut, chap. «Parlement») demandant des statistiques plus précises, a été en revanche évacuée d'un revers de la main.

Afin de pallier le manque de vue d'ensemble cohérente et réaliste de la représentation linguistique dans l'administration fédérale, HL a demandé à l'OFPER de pourvoir disposer des données concernant certains postes—clé dans les différents Départements et Offices fédéraux. Il s'agissait d'étudier la répartition linguistique des chef/fes dans les offices, secrétariats généraux de départements, des services du personnel dans les divers offices, des services de la communication, ainsi que des finances et de l'informatique. A ce jour, nous n'avons obtenu aucune donnée.

Autres départements

Noyée dans les tâches de gestion du personnel qui leur sont attribuées, la question du plurilinguisme n'est pour les Offices manifestement pas prioritaire. Nous avions mentionné dans le rapport de l'année dernière nos doutes quant au transfert de la question aux offices du personnel, au vu déjà de l'impossibilité de mettre en place des délégués aux plurilinguisme dans les Départements et des Offices fédéraux. En outre, la «stabulation libre» née de l'absence de contrôle fait que les sources possibles d'inégalité de traitement et de pratiques divergentes se multiplient.

> DDPS

Suite au remplacement du romand Keckeis par l'Appenzellois Roland Nef, le signal semble avoir été implicitement donné pour une «germanisation» rapide: l'office fédéral de la Base d'aide au commandement n'utilise plus que son acronyme en langue allemande (FUB), au point que même le blason a été modifié et a été amputé de ses acronymes en français et en italien (BAC), sans parler de l'anglais (CSO). Un formulaire d'enquête destiné au personnel du BAC, qui avait pourtant été traduit en français, n'a en fin de compte été envoyé qu'en allemand.

> DFE

L'OFFT, dans le but de promouvoir les langues nationales, a mis en place dès octobre 2007 le programme linguistique TANDEM. Les collaborateurs/trices, par groupes de deux, s'échangent leur savoir linguistique lors de différentes activités, afin d'acquérir plus d'aisance dans la langue du correspondant.

> DFJP

Après avoir écumé l'Office fédéral des migrations de ses collaborateurs latins (direction et chefs sont germanophones à 73,3%), c'est maintenant le tour du Tribunal pénal fédéral à Bellinzone, où il semblerait que tous les coups soient permis pour remplacer au plus vite les collaborateurs italophones par des germanophones (en une année le taux de collaborateurs italophones de la classe de salaire 24 à 29 (correspondant principalement à celle des greffiers) est passé de 23,1 à 11,1%). L'on rapporte notamment des cas de mobbing.

> DFAE

Le DFAE dispose depuis 2005 d'un programme de politiques des langues.

La DDC est un des rares offices fédéraux ayant un programme de promotion du plurilinguisme

(http://www.deza.ch/fr/Accueil/La_DDC/Travailler_a_la_DDC/Egalite_des_chances_et_pl_urilinguisme; http://162.23.39.120/dezaweb/ressources/resource_fr_90837.pdf) et qui publie ses chiffres en la matière

(http://www.deza.ch/fr/Accueil/Actualites/Nouvelles/Vue_detaillee?itemID=151854)

4) Commentaire concernant la situation actuelle

Discrimination à l'embauche

Depuis la publication des «règles pour une bonne offre d'emploi», se voulant un catalogue de mesures évitant la discrimination lors de la mise au concours, force est de constater que l'hypocrisie règne sur ce point.

En effet, il est frappant de constater que les postes ne sont que formellement ouverts à tous, alors que l'Office concerné a déjà son idée quant à la personne à engager. Nombre de collaborateurs ont pu vérifier cette dichotomie en confrontant les offres d'emploi internes, qui sont formulées sans «langue de bois», et celles qui paraissent ensuite dans «l'Emploi». Dans certains offices, les offres d'emploi internes ne sont publiées qu'en allemand, même quand le poste à repourvoir implique le français comme langue de travail, et ne figurent souvent que sur la page intranet en langue allemande de l'office, ce qui fait qu'un collaborateur non-germanophone n'a pour ainsi dire aucune chance de tomber dessus.

En outre, plusieurs candidats italophones nous ont fait part de leurs expériences et nous ont confirmé que les jeux sont faits d'avance. En effet, des compétences incontestées et une excellente maîtrise de la langue de travail ne suffisent pas à se faire engager lorsque le candidat idéal doit être par exemple jeune, femme et francophone, et que l'on est homme et italophone. L'obstination à rechercher le candidat idéal fait que des postes restent non repourvus, alors que des personnes compétents sont à portée de main. Le plus cruel reste toutefois le fait que l'on laisse croire aux candidats « non-conformes » qu'ils ont toutes leurs

chances, en les convoquant parfois pour plusieurs entretiens, pour ensuite les écarter avec des explications plutôt confuses.

Alarmés par une telle situation, nous aurions aimé pouvoir vérifier à large échelle la corrélation entre une offre d'emploi déterminée et l'engagement qui s'ensuit, mais l'exercice s'est révélé impossible du fait qu'un grand nombre de variantes interviennent dans le choix d'un candidat et qu'il est objectivement difficile d'en évaluer la pertinence, sans compter que l'accès aux données personnelles des candidats choisis ne pouvait être autorisé du fait de la protection des données.

Enfin, nous avons souvent constaté que de plus en plus de postes de cadres sont repourvus en interne, sans réelle mise au concours. Nombreux sont ceux qui se plaignent de ce manque de transparence dans l'engagement des cadres, souvent sans «assessment» ou vérification de leurs capacités, notamment linguistiques (cf. le nouveau procureur général de la Confédération - <u>07.1061 (Q Suter): Hauts fonctionnaires unilingues</u>). Une impression d'injustice difficile à dissiper et qui ne contribue pas à améliorer le climat de travail.

Manque d'informations au sujet de la promotion du plurilinguisme

Lors de l'engagement, les collaborateurs et collaboratrices ne sont que rarement informés de l'existence des directives concernant la promotion du plurilinguisme, de leur droit à travailler dans leur langue, d'obtenir les outils de travail appropriés, ainsi que de l'obligation de tolérer que les collègues puissent s'exprimer et travailler dans leur langue.

Discrimination à la formation

Du fait de la quasi-impossibilité d'atteindre la masse critique nécessaire pour mettre sur pied un cours, la formation dispensée par les Offices l'est le plus souvent exclusivement en langue allemande. Certains Offices acceptent, dans des cas très exceptionnels et en cas d'absolue nécessité, de financer une formation externe pour un non-germanophone. La mise en commun de ressources entre Offices, voire entre Départements, est très rare.

Nous mentionnions l'année dernière la suppression des cours de langues (nationales) au niveau des offices. Conscient du problème, l'OFPER a en projet de sous-traiter les cours de langues auprès d'écoles spécialisées dans les différentes régions de Suisse.

Sensibilisation

Le désintérêt perdure : le cours 2007 sur la promotion du plurilinguisme organisé par l'OFPER a dû être annulé faute de participants.

Il faut reconnaître que viser uniquement les hauts cadres ne porte à pas grandchose si tous les collaborateurs ne sont pas invités à apprendre à gérer l'interculturalité, avant même de prôner le plurilinguisme. Ce n'est que si l'ensemble des collaborateurs est ouvert à l'interculturalité que les chefs oseront promouvoir le plurilinguisme en «panachant» leurs équipes d'éléments appartenant à diverses communautés linguistiques. Les collaborateurs d'aujourd'hui seront ensuite les chefs de demain et la promotion du plurilinguisme leur paraîtra naturelle.

Par ailleurs, il faut relever la nécessité de maintenir une pression constante afin de s'assurer du maintien des acquis en matière linguistique. Dès qu'elle se relâche, c'est le retour en arrière assuré. Mauvaise volonté? Pas forcément, mais il semble évident que la prise en considération des communautés linguistiques minoritaires ne vient toujours pas spontanément à l'esprit des décideurs. Ce

n'est que si l'on parle de sujets concrets, comme «coûts», «image de marque de l'office», ou «amélioration des performances» que l'on arrive à attirer leur attention sur ce point.

Outil de travail

L'obtention des instruments appropriés est rarement proposée spontanément par l'employeur. Il appartient au collaborateur concerné de les demander, pour autant qu'il les connaisse (notamment les logiciels et les dictionnaires), car les responsables de l'Office ignorent le plus souvent tout des ouvrages de référence existant en français ou en italien. Quant aux documents de travail, ils sont rarement disponibles dans une autre langue que l'allemand.

Les italophones

La nomination de Tessinois en tant que secrétaire d'Etat à la recherche et à l'éducation (M. Mauro Dell'Ambrogio) ou au poste de vice-directrice de la Bibliothèque nationale suisse (Mme Elena Balzardi) ne correspond pas à un signe d'amélioration dans la représentativité des italophones parmi les hauts fonctionnaires de l'administration fédérale, loin de là.

Les italophones commencent à se rendre compte qu'ils doivent se débrouiller seuls s'il veulent faire valoir leur droit à travailler dans leur langue. S'il paraît incongru de devoir se battre pour quelque chose qui devrait aller de soi, il y a lieu de remarquer que les résistances sont fortes au sein des secteurs et des offices, autant de la part des germanophones que des francophones. Les italophones doivent donc faire preuve de trésors de diplomatie pour faire appliquer les directives du Conseil fédéral tout en gardant des bonnes relations avec leurs collègues et supérieurs. Toutefois, lassés de se retrouver parfois dans des situations kafkaïennes du fait de l'ignorance de la langue italienne de la part de leurs supérieurs (cf. 06.3550 (Ip. Abate): Strategia di comunicazione con l'Italia), certains tentent de s'organiser. Que ce soit pour la surveillance de l'état de la page internet en italien de leur office, des publications, ou tout simplement dans les rapports avec les citoyens italophones, certains s'engagent seuls, ou plus rarement en groupe, pour faire en sorte que leur travail puisse se dérouler aussi normalement que possible et limiter ainsi les déficits d'image qui en résultent. Ce travail demande une certaine dose d'énergie et n'est, bien sûr, pas reconnu par les supérieurs.

Inadéquation de la représentation latine par rapport aux tâches à effectuer

Autant appeler un chat un chat: l'absence de Latins est une faute de conduite! L'incapacité des Offices (puisqu'on ne peut plus dire que c'est la faute de la Confédération) à engager à long terme des Latins est manifeste. Cela se répercute d'ailleurs sur la relève des cadres, car il faut aller la chercher en dehors de l'administration. Cette question sera d'autant plus aiguë l'année prochaine, où un grand nombre de départs sont annoncés en raison du changement de régime de caisse de pensions.

On en arrive ainsi à des situations où l'allemand devient un prérequis pour s'adresser à l'administration fédérale, en dépit de tous les règlements et autres directives en vigueur, par exemple dans le cas des offres de marché public ²².

²² Mise au concours de l'installation de l'équipement multimédia de l'Académie militaire de Birmensdorf

Et que penser, par ailleurs, des coûts générés par les besoins en traduction ? En effet, les publications de toutes sortes (fascicules, rapports, directives, sans compter les lois et ordonnances) se multiplient et doivent être systématiquement traduites. D'où un besoin accru en traducteurs, que l'on veut externes pour limiter les coûts en personnel, mais que l'on paye au mandat nettement plus cher que s'ils étaient employés (cf. l'exemple édifiant de l'OFSP, où l'on supprime des postes de traduction pour réengager les collaborateurs au mandat). L'intervention de traducteurs externes non spécialisés exige une relecture attentive des travaux par le « latin de service » de l'Office concerné, sans quoi des « horreurs » risquent d'être publiées avec des conséquences dramatiques en termes d'image et de communication. Tout ceci entraîne un surcroît de perte de temps, et donc d'argent, alors qu'une rédaction plurilingue permettrait de gagner en efficacité, et, à la longue, de faire des économies.

5) Conclusions

Force est de constater que nous sommes arrivés à un tournant : HELVETIA LATINA a passé plus de 25 ans à essayer de sensibiliser les autorités fédérales à la question du plurilinguisme, mission accomplie!

Si, du côté de l'administration fédérale, la promotion du plurilinguisme est devenue un aspect de la gestion du personnel, l'adoption de la loi sur les langues est certainement ce qui va le plus aider les employés fédéraux latins dans leurs revendications. HELVETIA LATINA fonde de grands espoirs d'une amélioration rapide et concrète de la situation grâce à la mise en application de cette loi. Elle continuera cependant surveiller l'équilibre de la représentation des communautés linguistiques minoritaires dans les domaines décisionnels, et aura à cœur de vérifier que la liberté de choix de la langue de travail est bien réelle au sein de l'administration fédérale.

HELVETIA LATINA espère que la réforme de l'administration en cours et le grand remaniement attendu suite à l'entrée en vigueur de PUBLICA, seront l'occasion de mettre en place des structures de controlling efficaces permettant une gestion du pays dans les trois langues.

Berne, le 12 novembre 2007 Patrizia Friedrich

Responsable de l'Observatoire des langues

Annexes: - Répartition des langues dans l'administration fédérale

- Copies d'extraits de journaux et de documents

<u>Annexe</u>

Répartition des langues dans l'administration fédérale (en %, chiffres OFPER, septembre 2007)

	Allemand	Français	Italien	Romanche	autres
Globalement	71	19,9	6,4	0,3	2,5
Cl. salaires 30-38	73,2	21,4	4,7	0,5	0,2
Cl. salaires 24-29	72,8	21,3	4,6	0,3	1

Répartition des langues en Suisse (en %, chiffres OFS, recensement 2000)

	Allemand	Français	Italien	Romanche	autres
Population suisse	72,5	21	4,3	0,6	1,6
Population résidante	63,7	20,4	6,5	0,5	9